



SECTION



VAR



**DECLARATION LIMINAIRE**  
**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 01/03/2016**  
**CAPL n°3**

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de ces CAP locales, nous nous devons d'évoquer le contexte national de la DGFIP qui est actuellement engagé dans un train de réformes de ses structures sans précédent.

Pour **FO-DGFIP**, la justification de ce Mécano au titre de la nécessaire adaptation aux suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre administration. Pour nous, la seule stratégie capable de moderniser la DGFIP consiste prioritairement en un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches, et en l'arrêt de la destruction des emplois.

Ces revendications pour la préservation d'une DGFIP à même d'assurer les missions de Service Public au sein de la République demeurent pleinement d'actualité.

Or, le 27 novembre dernier sur Ulysse, le Directeur Général a annoncé plusieurs mesures qualifiées selon lui de “ nouveautés ” en matière de mutations pour l'année 2016, avec notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1<sup>ère</sup> affectation pour les agents C stagiaires, et des évolutions à venir sur les RAN en 2017.

Comme vous pouvez l'imaginer, **FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** rejettent catégoriquement ces “ nouveautés ” en matière de mutations proposées par le Directeur Général, et si on devait retenir un mot clé pour chaque proposition, voilà ce que cela donnerait :

- suppression,
- obligation,
- restriction,
- réduction.

**FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** rappellent à nouveau qu'en réalité, l'administration a recours à ces adaptations, tant sur les règles de gestion que sur les structures, en raison des conséquences liées aux 30 000 suppressions d'emplois qu'a subi la DGFIP ces 10 dernières années.

Pour **FO-DGFiP** et **CFTC-DGFIP**, dans un contexte de fusion de deux administrations aux métiers bien différents, et face à des baisses de moyens drastiques, l'administration fait aussi le constat qu'elle ne peut répondre aux enjeux de la défiliarisation et n'a d'autres solutions que de réduire les droits des agents en matière de mutations.

Au-delà de l'incapacité qu'a l'Administration à mettre en place une véritable politique de développement de ces missions et de préservation des droits des agents, le Directeur Général devrait de s'interroger sur les motivations des agents au lieu de leur faire porter le chapeau de ce fameux "turn-over excessif" qui perturbe les services.

Soulignons que l'instabilité actuelle que connaissent les services tient aussi au développement de la précarité des emplois au travers de l'élévation du nombre d'agents positionnés en ALD (affectation à la disposition du Directeur).

Sur ce sujet, **FO-DGFiP** et **CFTC-DGFIP** ont toujours été constants sur leur revendication de dénoncer le nombre croissant d'affectations ALD, emplois dont les affectations échappent au champ du paritarisme et dont la gestion déstabilise le réseau dans sa configuration DGFiP.

Au vu des contextes locaux, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si cette généralisation d'emplois précaires ne relève pas d'une stratégie visant à accentuer l'instabilité des services, autant d'argument pour mieux justifier de la part de l'administration, la remise en cause de leur viabilité.

**Nous, élus FO-DGFiP et CFTC-DGFIP**, sommes mandatés pour défendre les intérêts des agents et aujourd'hui plus que jamais nous devons résister contre les mesures régressives visant à remettre en cause leurs droits.

Concernant les travaux de ces CAP locales, nous rappellerons à nouveau l'importance de donner en amont aux agents, toute lisibilité, notamment quant aux emplois, vacants et gelés, informations clé susceptibles de les aider à se déterminer.

**FO-DGFiP** et **CFTC-DGFIP** continue d'exiger a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances constatées.

Enfin et pour conclure, **F.O.- DGFIP** et **CFTC-DGFIP** exigent, Monsieur le Président, que la CAPL de mutation des agents de catégorie C, seule rescapée pour le mouvement du 01 mars, se déroule en fin d'exercice, comme c'est le cas dans quasi tous les départements, afin de laisser aux personnes concernées un temps convenable pour organiser leur installation.

Nos élus en CAPL :

Titulaires : Aurélie Monceu et Philippe Sayerle

Suppléants : Franck Jeannot et Karl Vollekint

Experts : Sophie Degeilh, Anne Maurice.

## **FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanentes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97 [fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.**